

Vos questions / nos réponses

Addiction argent

Par [kirouall](#) Postée le 11/09/2025 20:53

Bonjour, Je ne sais pas vraiment à qui j'écris mais bon autant partager mon expérience. Je suis un étudiant de 19 ans qui a toujours été actif financièrement. Je faisais plusieurs milliers en faisant de l'achat revente sauf que depuis 1 an j'ai commencé le casino et j'ai aussi ouvert pas mal de coffret Pokémon dans le but d'avoir quelque chose de rare et de chère. J'ai perdu presque la totalité de mes économies et encore aujourd'hui je me retrouve à jouer des sommes que je ne peux pas me permettre de perdre. Mes parents sont à l'aise financièrement et lorsque j'ai besoin d'argent on m'en donne toujours, et j'ai aucun besoin, je n'ai pas besoin de m'acheter des vêtements, ni des appareils électronique etc, j'ai vraiment 0 besoin. Mais pourtant même dans cette situation je veux toujours plus d'argent alors que je ne m'en sert même pas. Est ce que quelqu'un pourrait m'aider ?

Mise en ligne le 12/09/2025

Bonjour,

Vous écrivez dans la rubrique Questions/Réponses du site, ce sont les écoutants du service qui vous répondent. Il semblerait que vous pensiez vous adresser à d'autres internautes ayant une pratique de jeux d'argent et de hasard. Si vous souhaitez publier votre message dans notre forum de discussions, nous vous joignons en bas de page un lien pour y accéder.

Néanmoins, nous tenons à vous informer sur quelques éléments.

Il est possible de vous adresser, si vous le souhaitez, à un espace spécialisé dans l'accompagnement des jeunes, et bien formé à l'addiction aux jeux. Ce sont des CJC (Consultation Jeunes Consommateurs), certaines disposent d'un binôme de professionnelles sensibilisées aux problématiques des joueurs. Ces lieux pourraient vous permettre d'échanger sur votre pratique avec des professionnels lors d'entretien individuel, confidentiel et gratuit.

Vous avez la possibilité de faire une recherche sur notre site internet à la rubrique « Adresses utiles » pour obtenir les coordonnées d'un de ces lieux près de chez vous. Nous joignons le lien en bas de ce message.

Il existe également des mesures que vous pouvez vous-même mettre en place, selon les sites sur lesquels vous jouez, ce sont des demandes d'auto-exclusion ou une demande d'interdiction volontaire. Vous trouverez ci-dessous des informations sur ces mesures qui peuvent être envisagées comme des mesures de protection.

Si vous ressentez le besoin d'échanger autour de votre situation ou que vous souhaitez des coordonnées de CJC, vous pouvez contacter nos écoutants par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h.

Egalement par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Forums Joueurs info service](#)
- [Adresses utiles du site Joueurs info service](#)
- [L'interdiction volontaire de jeux](#)
- [Les auto-exclusions](#)